

Les tarifs appliqués au
01/01/2018
dans les haltes-garderies et les sites Multi-accueils
du Syrenor

(Ils sont révisés au 1^{er} janvier de chaque année)

1. Les tarifs pour les enfants âgés de 3 mois à 6 ans : Prestation de Service Unique (P.S.U.)

1°. Pour les enfants résidant dans une des communes du SYRENOR
adhérentes à la compétence « Action Sociale » :
GÉVEZÉ, MONTGERMONT, LA CHAPELLE DES FOUGERETZ, PACE,
PARTHENAY DE BRETAGNE

Les frais mensuels de garde sont payables par les familles à réception du titre
de recettes au Trésor Public. Le taux horaire de garde est calculé en fonction
des revenus des familles selon le barème national C.N.A.F.
(prestataires C.A.F. ou M.S.A.)

Chaque famille a son propre tarif

Le calcul du tarif horaire est le suivant :

Revenus annuels bruts 2016 divisés par 12, multiplié par un taux d'effort lié au
nombre d'enfants à charge (jusqu'au 31.12.2018).

(Liste des revenus bruts à prendre en compte, ainsi que des déductions possi-
bles éditées par la C.A.F.)

Un prix plancher et un prix plafond

fixent le cadre d'application du taux d'effort: du 01.01.2018 au 31.12.2018

Revenus plancher annuel : 8 247,60 €.

Revenus plafond annuel : 58 495,44 €.

(Ce tarif sera automatiquement appliqué aux familles ne produisant pas son n°
d'allocataire CAF ou l'avis d'imposition).

Taux d'effort : 0.06 % pour un enfant
0.05 % pour deux enfants
0.04 % pour trois enfants
0.03 % pour quatre enfants

Au delà de 4 enfants, le calcul s'effectue selon la formule: taux d'effort 1 enfant
x 2.5 divisé par le nombre de parts du foyer.

Un enfant handicapé à charge donne droit au taux d'effort inférieur.

Toute heure commencée est due.

En cas de changement de situation, une révision des revenus en cours d'an-
née pour un ajustement du barème pourra être effectuée soit après consulta-
tion de Cafpro par le gestionnaire soit sur demande écrite par les familles
(joindre justificatifs).

2°. Pour les enfants résidant dans une commune du SYRENOR
non adhérente à la compétence « Action Sociale »
CLAYES, SAINT GILLES, VEZIN LE COQUET

Revenus annuels bruts 2016 divisés / 12 multiplié par le taux d'effort + 50 %

3°. Pour les enfants résidant à l'extérieur de ces communes

Revenus annuels bruts 2016 divisés / 12 multiplié par le taux d'effort + 80 %

4°. Tarifs pour les régimes particuliers :
(E.D.F. et la Caisse Maritimes d'allocations familiales)

En cours d'actualisation (soit le montant de la prestation de service maximum
du prix de revient plafond fixé par la C.A.F.)

5°. Tarifs pour les assistantes maternelles

La règle retenue par la C.A.F. d'Ille et Vilaine est de prendre en compte les
revenus des parents.

6° Tarifs pour un accueil d'urgence
(accueil au titre de l'aide sociale à l'enfance)

(total des participations familiales facturées année N -1 / nombre d'heures
facturées année N - 1)

Les documents nécessaires à la constitution du dossier de votre enfant :

- un certificat médical attestant que l'enfant est apte à
vivre en collectivité et que les vaccinations obliga-
toires sont à jour, (les dates étant mentionnées) ou un
certificat de contre-indication s'il y a lieu.
- une photocopie du carnet de santé
- une photocopie du livret de famille
- le N° allocataire C.A.F, M.S.A ou autres caisses
- une photocopie du dernier avis d'imposition pour les
non allocataires
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et
dommage corporel,



Les haltes-garderies et les sites multi-accueils du Syrenor

➤ Les haltes-garderies...

« Pinocchio »

à La Chapelle des Fougeretz

« Caramel et Chocolat »



à Montgermont



➤ ...et les sites multi-accueils



« Petit Moulin »

à Gévezé

« Câlin -Copain »



à Pacé

accueillent vos enfants de 3 mois à 6 ans

Jours Lieux	Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
La Chapelle des Fougeretz Halte-Garderie : 16 places 4, rue de la Métairie 02-99-66-57-09	8h00 Pinocchio 18h30		8h00 Pinocchio 18h30						8h00 Pinocchio 18h30	
Gévézé Multi-Accueil :20 places 1, avenue de la Croix du Vivier 02-99-69-07-49	8h00 Le Petit Moulin 18h30		8h00 Le Petit Moulin 18h30		8h00 Le Petit Moulin 18h30		8h00 Le Petit Moulin 18h30		8h00 Le Petit Moulin 18h30	
Montgermont Multi-Accueil : 18 places 4, rue Pierre Texier 02-99-68-84-37	8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30		8h00 Caramel et Chocolat 18h30	
Pacé Multi-Accueil : 30 places 30 avenue Pinault 02-23-41-30-37	8h00 Calin-Copain 18h30		8h00 Calin-Copain 18h30		8h00 Calin-Copain 18h30		8h00 Calin-Copain 18h30		8h00 Calin-Copain 18h30	